



Département  
Orne  
Arrondissement  
Alençon

## Commune de Juvigny Val d'Andaine

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 JUIN 2020

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 23 Date de convocation : 16 juin 2020</i>	L'an deux mil vingt, le vingt-quatre juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle polyvalente de la commune déléguée de Juvigny sous Andaine sous la présidence de Monsieur Bernard MOREAU, Maire
--	---

### **Etaient présents (23) :**

BRETON Dominique	GARNIER Jean	MOREAU Bernard
CHEVRET Pascale	GRANDIN Gérard	MUGICA Maryse
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	PARENTIN Stéphanie
DABOUX Bertrand	LEGEAY Solange	POUSSIER Daniel
DESECHALLIERS Coralie	LEROUX Henri	PREEL Isabelle
DEROUET Gilbert	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
DURAND Fabien	LEVIEUX Annick	SERAIS Sylvie
DUREUIL Brigitte	LIBERT Brigitte	

**Absents (4) :** BAYER Charly - BRAULT Sylvie - GAUTIER Loïc - GERARD Didier

**Pouvoirs (1) :** GAUTIER Loïc à Isabelle PREEL

Monsieur Dominique BRETON a été désigné secrétaire de séance

### **ORDRE DU JOUR**

- 1 -** Compte rendu des décisions prises par le Maire pendant le confinement en vertu de la délégation qui lui a été donnée le 7 janvier 2016
- 2 -** Affectation des résultats 2019 du budget principal
- 3 -** Affectation des résultats 2019 du budget annexe d'assainissement
- 4 -** Budget primitif 2020 du budget principal
- 5 -** Budget primitif 2020 du budget annexe d'assainissement
- 6 -** Budget primitif 2020 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Juvigny sous Andaine
- 7 -** Budget primitif 2020 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de La Baroche sous Lucé
- 8 -** Budget primitif 2020 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Beaulandais

- 9 - Budget primitif 2020 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Sept Forges
- 4 - Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020
- 5 - Indemnité de gardiennage des églises
- 6 - Demande de non-valeur
- 7 - Renouvellement de la commission communale des impôts directs
- 8 - Nomination d'un correspondant sécurité routière
- 9 - Création d'un poste au service administratif
- 10 - Demande de subvention pour création d'une réserve incendie au GAEC Leudrie sur la commune déléguée de Loré
- 11 - Augmentation du loyer d'un logement sur la commune déléguée de Juvigny sous Andaine
- 12 - COVID-19 : Exonération de loyers pour certains commerçants locataires de la commune

<b>2020048</b>	<b>Compte rendu des décisions prises par le Maire pendant le confinement en vertu de la délégation qui lui a été donnée le 7 janvier 2016</b>
----------------	---

Le conseil municipal,

**VU** le rapport par lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises durant le confinement et en application de la délégation accordée au Maire par délibération du 7 janvier 2016 :

Marché de travaux - Eglise d'Etrigé (Sept Forges) :

. Lot n° 1 (maçonnerie pierre de taille)

Société R.T.N. (Restauration Travaux Normandie) - 14540 Castelet

62 038,07 € HT

12 329,44 € HT option 5 « vitraux »

300,00 € HT option 6 « constat d'huissier »

. Lot n° 2 (charpente)

S.C.B.M sarl - 35420 Louvigné du Désert

64 724,84 € HT

31 045,75 € HT option 1 « voute en merrain

- 4 564,80 € HT option 7 « moins-value raccord de plâtre »

. Lot n° 3 (couverture)

GAUTIER BOULEY sas – 61140 Rives d'Andaine

47 899,06 € HT

12 000,00 € HT option 2a « révision du clocher »

- 784,80 € HT option 8 « couverture neuve »

Lot n° 4 (peinture murale)  
ANDRONESCU Cornéliu – 50475 Saint Georges Montcocq  
3 600,00 € HT

Marché de travaux - Nouvelle mairie :

Lot n° 9 (faux plafonds)  
Quali-Profil – 61000 Saint Germain du Corbéis  
8 344,35 € HT

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal prend acte des décisions prises.

<b>2020049</b>	<b>Affectation des résultats 2019 du budget principal</b>
----------------	---

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que :

- l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 du budget principal est de : 970 737,31€
- le déficit d'investissement de l'exercice 2019 du budget principal est de : 285 164,53€

Compte tenu des restes à réaliser (dépenses : 223 710,00 € - recettes : 377 511,00 €), il propose d'affecter l'excédent de fonctionnement au budget primitif 2020 de la façon suivante :

- une somme de 131 363,53 € à l'article 1068,
- le solde, soit 839 373,78 €, sera imputé à l'article 002 « excédent antérieur reporté ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix « pour », accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

<b>2020050</b>	<b>Affectation des résultats 2019 du budget annexe d'assainissement</b>
----------------	---

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que :

- l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 du budget annexe d'assainissement est de : 120 003,78 €
- le déficit d'investissement de l'exercice 2019 du budget annexe d'assainissement est de : 19 898,88 €

Compte tenu des restes à réaliser (recettes : 17 617,00 €), il propose d'affecter l'excédent de fonctionnement au budget primitif 2020 de la façon suivante :

- une somme de 2 281,88 € à l'article 1068,
- le solde, soit 117 721,90 €, sera imputé à l'article 002 « excédent antérieur reporté ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix « pour », accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

<b>2020051</b>	<b>Budget primitif 2020 du budget principal</b>
----------------	---

Les membres du Conseil Municipal, après examen approfondi de chacune des sections inscrites adoptent, par 23 voix « pour », le budget primitif 2020 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement	
dépenses – recettes	2 338 863,78 €
Section d'investissement	
dépenses – recettes	2 491 938,53 €

<b>2020052</b>	<b>Budget primitif 2020 du budget annexe d'assainissement</b>
----------------	---

Les membres du Conseil Municipal, après examen approfondi de chacune des sections inscrites adoptent, par 23 voix « pour », le budget primitif 2020 du budget annexe d'assainissement qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement	
dépenses – recettes	196 293,90 €
Section d'investissement	
dépenses – recettes	74 341,88 €

<b>2020053</b>	<b>Budget primitif 2020 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Juvigny sous Andaine</b>
----------------	--

Les membres du Conseil Municipal, après examen approfondi de chacune des sections inscrites adoptent, par 23 voix « pour », le budget primitif 2020 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Juvigny sous Andaine qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement	
dépenses – recettes	85 703,80 €
Section d'investissement	
dépenses – recettes	142 839,60 €

<b>2020054</b>	<b>Budget primitif 2020 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de La Baroche sous Lucé</b>
----------------	--

Les membres du Conseil Municipal, après examen approfondi de chacune des sections inscrites adoptent par 23 voix « pour », le budget primitif 2020 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de La Baroche sous Lucé qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement	
dépenses – recettes	77 903,52 €
Section d'investissement	
dépenses – recettes	114 006,54 €

<b>2020055</b>	<b>Budget primitif 2020 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Beulandais</b>
----------------	--

Les membres du Conseil Municipal, après examen approfondi de chacune des sections inscrites adoptent par 23 voix « pour », le budget primitif 2020 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Beulandais qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement	
dépenses – recettes	5 812,82 €
Section d'investissement	
dépenses – recettes	5 812,82 €

<b>2020056</b>	<b>Budget primitif 2020 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Sept Forges</b>
----------------	---

Les membres du Conseil Municipal, après examen approfondi de chacune des sections inscrites adoptent, par 23 voix « pour », le budget primitif 2020 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Sept Forges qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement	
dépenses – recettes	11 773,96 €
Section d'investissement	
dépenses – recettes	11 773,96 €

<b>2020057</b>	<b>Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020</b>
----------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix « pour », fixe les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020 de la manière suivante :

	Bases d'imposition prévisionnelles	Taux votés	Produit correspondant
Taxe foncière (bâti)	1 566 000	6,01	94 117
Taxe foncière (non bâti)	504 600	14,73	74 328
	<b>TOTAL</b>		<b>168 445</b>

Monsieur le Maire rappelle qu'un lissage des taux sur 12 ans a été voté pour la taxe d'habitation, la taxe foncière des propriétés bâties et la taxe foncière des propriétés non bâties (cf. délibération n° 2016156 du 29 septembre 2016).

<b>2020058</b>	<b>Indemnité de gardiennage des églises</b>
----------------	---

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités

exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé depuis 2019, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises est fixé pour 2020 à :

- 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte

- 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Monsieur le Maire rappelle les indemnités allouées par les communes déléguées :

La Baroche sous Lucé	: 119,55 € au Père ROC
Beulandais	: 119,55 € au Père ROC
Loré	: 300,00 € à Mme Marcelle GERARD
Lucé	: 119,55 € au Père ESNAULT-MOREL
Saint Denis de Villenette	: 119,55 € au Père ROC
Sept Forges	: 119,55 € au Père ROC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix « pour », décide de d'attribuer les indemnités suivantes à compter de ce jour :

La Baroche sous Lucé	: 119,55 € au Père ROC
Beulandais	: 119,55 € au Père ROC
Loré	: 300,00 € à Mme Marcelle GERARD
Lucé	: 119,55 € au Père NKONGOLO
Saint Denis de Villenette	: 119,55 € au Père ROC
Sept Forges	: 119,55 € au Père ROC
Juvigny sous Andaine	: 420,00 € à Mme Mireille PROVOT

<b>2020059</b>	<b>Demande de non-valeur</b>
----------------	------------------------------

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal ou le budget annexe d'assainissement. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Le Conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

et après en avoir délibéré, par 23 voix « pour » :

- **décide** d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 697,63 € correspondant aux listes des produits irrécouvrables n° 4301410215 et 4179570215 dressées par le comptable public pour le budget annexe d'assainissement :

Exercice 2017

<i>Réf. pièce</i>	<i>Montant</i>	<i>Motif de la présentation en non-valeur</i>
R-1-9	14,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
R-3-238	152,09 €	Certificat irrécouvrabilité
R-1-41	113,26 €	Certificat irrécouvrabilité
R-1-41	11,52 €	Certificat irrécouvrabilité
<b>TOTAL</b>	<b>290,87 €</b>	

Exercice 2018

<i>Réf. pièce</i>	<i>Montant</i>	<i>Motif de la présentation en non-valeur</i>
R-3-204	84,74 €	Certificat irrécouvrabilité
R-3-204	7,92 €	Certificat irrécouvrabilité
R-3-244	147,27 €	Certificat irrécouvrabilité
R-2-15	94,27 €	Certificat irrécouvrabilité
R-2-42	72,33 €	Certificat irrécouvrabilité
<b>TOTAL</b>	<b>406,53 €</b>	

Exercice 2019

<i>Réf. pièce</i>	<i>Montant</i>	<i>Motif de la présentation en non-valeur</i>
R-9-337	0,23 €	RAR inférieur seuil poursuite
<b>TOTAL</b>	<b>0,23 €</b>	

<b>2020060</b>	<b>Renouvellement de la commission communale des impôts directs</b>
----------------	---

Suite au renouvellement du conseil municipal, Monsieur le Maire informe qu'il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Pour cela, il convient de communiquer une liste de trente-deux commissaires à la Direction Départementale des Finances Publiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix « pour » :  
- désigne les personnes suivantes :

Marie-Lise AURELLE	Michel RAUCOULE	Marie-Annick ROBINET
Didier BEAUDET	Jean-Claude LEROUX	Evelyne POUSSIER
Christian GROSSE	Yannis LOUVEAU	Robert DEROUET
Martine DURAND	Kléber PROVOT	Josette MONSALLIER
Mathieu GERARD	Gilles GROULT	Pierre COURTOIS
Michel MOREAU	Eric POTTIER	Cécile MOREAU
Patricia ERNOULT	Bernard MARIEL	Sylvie LEROUX
Didier CHAUVIN	Dominique BRETON	Suzanne TABURET
Jean GARNIER	Isabelle PREEL	<u>Hors commune</u> :
Alain CROUILLEBOIS	Bernard JOUIN	Edith GAUTIER
Philippe PETRON	Anita ROUSSEL	Martin HEUVELINE

- charge Monsieur le Maire de transmettre cette liste à la Direction Départementale des Finances Publiques.

<b>2020061</b>	<b>Nomination d'un correspondant sécurité routière</b>
----------------	--

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Direction Départementale des Territoires demande qu'un correspondant sécurité routière soit nommé pour représenter la commune aux différentes réunions organisées à ce sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix « pour » accepte la candidature de Monsieur Henri LEROUX pour représenter la commune auprès de la Sécurité Routière.

<b>2020062</b>	<b>Création d'un poste au service administratif</b>
----------------	---

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,  
VU le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,  
VU le budget de la collectivité,  
VU le tableau des effectifs existant,  
CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin du service administratif de la mairie siège, que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des adjoints administratifs.

DECIDE, après en avoir délibéré, par 27 voix « pour » :

**Article 1 : création et définition de la nature du poste**

Il est créé un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 20 juillet 2020, dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions de :

- accueil du public
- urbanisme
- état civil
- facturation du restaurant scolaire
- suivi du site internet de la commune

**Article 2 : temps de travail**

L'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures.

**Article 3 : crédits**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

**Article 4 : tableau des effectifs**

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens et joint à la présente délibération.



**Article 5 : exécution**

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

**TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTEUR DU 20 JUILLET 2020 – Emplois permanents**

Grade	Cat.	Durée hebdo	Date d'effet	Poste vacant depuis le	Statut
<b>Filière administrative</b>					
Secrétaire de mairie	A	35 h	01/01/2016		Titulaire
	A	35 h	01/01/2016		Titulaire
	A	22 h	01/01/2016		Titulaire
Adj. administratif	C	28 h	01/10/2016		Titulaire
Adj. Admin. Principal 2 <sup>e</sup> classe	C	35 h	20/07/2020		Contractuel
Adjoint administratif	C	35 h	01/01/2016	01/01/2018	
<b>Filière technique</b>					
Adj. Technique	C	35 h	01/01/2016		Titulaire
	C	35 h	01/01/2016		Titulaire
	C	35 h	01/07/2019		Titulaire
	C	14	01/01/2016		Titulaire
	C	22	01/01/2016		Titulaire
	C	13	01/01/2016	30/06/2018	
Adj. Tech. Principal 2 <sup>e</sup> classe	C	28	01/01/2016		Titulaire
	C	13	01/07/2018		Titulaire
	C	35 h	01/12/2016		Titulaire
	C	14 h 30	01/01/2016		Titulaire
	C	35	01/0/2016	01/03/2019	
Adj. tech. principal 1 <sup>e</sup> classe	C	35	01/01/2016		Titulaire

<b>2020063</b>	<b>Demande de subvention pour création d'une réserve incendie au GAEC Leudrie sur la commune déléguée de Loré</b>
----------------	---

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'une lettre des associés du GAEC Leudrie situé sur la commune déléguée de Loré. Suite au projet de construction d'un bâtiment pour leurs vaches laitières, le GAEC est obligé de mettre en place une réserve d'eau de 120 m<sup>3</sup> minimum. De plus, cette réserve sera mise à la disposition des pompiers pour tous les habitants de la commune déléguée de Loré et des communes voisines. De ce fait, le GAEC souhaite que la commune de Juvigny Val d'Andaine prenne en charge le financement d'une poche souple de 120 m<sup>3</sup> (estimée à 3 400,00 € TTC). Le GAEC prendrait à sa charge l'empierrement du terrain par une entreprise de terrassement, la pose d'un géotextile et d'une couche de sable pour la plateforme de la poche, l'installation de celle-ci, le raccordement à l'eau pour l'alimenter, la pose d'un grillage ainsi qu'un accès et une aire de stationnement pour les véhicules de lutte contre les incendies.

Monsieur le Maire a contacté le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Orne afin de connaître son avis sur cette demande, mais il n'a pas pour l'instant obtenu de réponse de ce service. Par conséquent, il décide de reporter ce point à une prochaine séance du conseil municipal.

<b>2020064</b>	<b>Augmentation du loyer d'un logement sur la commune déléguée de Juvigny sous Andaine</b>
----------------	--

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil communal de Juvigny sous Andaine souhaite augmenter le loyer d'un logement situé au rez-de-chaussée 60, rue Louis Esparre. Cet appartement de 33 m<sup>2</sup>, actuellement libre, a été entièrement rénové après le départ d'un précédent locataire : sol, peintures, meubles de cuisine, salle de bains, électricité. Le nouveau loyer mensuel serait porté à 230,00 € contre 191,11 € actuellement.

Le conseil municipal, considérant l'importance des travaux de rénovation effectués et après en avoir délibéré, par 23 voix « pour » :

- accepte que le loyer du logement de 33 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée situé 60 rue Louis Esparre soit réévalué,
- décide que le montant du loyer mensuel soit fixé à 230,00 € à compter de la prochaine location.

<b>2020065</b>	<b>COVID-19 : Exonération de loyers pour certains commerçants locataires de la commune</b>
----------------	--

Monsieur le Maire rappelle que la situation sanitaire liée par l'épidémie de la Covid-19 et ses conséquences, à savoir en particulier la fermeture obligatoire de certains commerces et le confinement de la population, entraînent une paralysie de l'économie qui met en difficulté l'ensemble des acteurs économiques, et en particulier de nombreux preneurs de baux commerciaux et professionnels dont certains ne pourront pas payer tout ou partie de leur loyer commercial ou professionnel.

De ce fait, considérant que la commune de Juvigny Val d'Andaine, en tant que bailleur, loue des locaux commerciaux à 5 commerçants, et considérant que 3 d'entre eux ont été obligés de cesser leur activité, Monsieur le Maire propose d'annuler les loyers des mois de mars, avril et mai 2020 aux personnes suivantes :

	Mars	Avril	Mai	Total
ULTRE Bernadette	184,45 €	184,45 €	184,45 €	553,35 €
LENOIR Sylvaine	661,85 €	661,85 €	661,85 €	1 985,55 €
LEROUX Micheline				
Fonds	99,38 €	99,38 €	103,24 €	302,00 €
Murs	149,08 €	149,08 €	154,85 €	453,01 €
<b>TOTAL</b>				<b>3 293,91 €</b>

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 23 voix « pour » :

- accepte l'exonération proposée,

- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces administratives et comptables nécessaires à l'application de la présente délibération.

**Numéro d'ordre des délibérations**

Date	Numéro	Objet	Page
24/06/2020	2020048	Compte rendu des décisions prises par le Maire pendant le confinement en vertu de la délégation qui lui a été donnée le 7 janvier 2016	41
24/06/2020	2020049	Affectation des résultats 2019 du budget principal	42
24/06/2020	2020050	Affectation des résultats 2019 du budget annexe d'assainissement	42
24/06/2020	2020051	Budget primitif 2020 du budget principal	43
24/06/2020	2020052	Budget primitif 2020 du budget annexe d'assainissement	43
24/06/2020	2020053	Budget primitif 2020 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Juvigny sous Andaine	43
24/06/2020	2020054	Budget primitif 2020 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de La Baroche sous Lucé	43
24/06/2020	2020055	Budget primitif 2020 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Beaulandais	44
24/06/2020	2020056	Budget primitif 2020 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Sept Forges	44
24/06/2020	2020057	Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020	44
24/06/2020	2020058	Indemnité de gardiennage des églises	44
24/06/2020	2020059	Demande de non-valeur	45
24/06/2020	2020060	Renouvellement de la commission communale des impôts directs	46
24/06/2020	2020061	Nomination d'un correspondant sécurité routière	47
24/06/2020	2020062	Création d'un poste au service administratif	47
24/06/2020	2020063	Demande de subvention pour création d'une réserve incendie au GAEC Leudrie sur la commune déléguée de Loré	47
24/06/2020	2020064	Augmentation du loyer d'un logement sur la commune déléguée de Juvigny sous Andaine	47
24/06/2020	2020065	COVID-19 : Exonération de loyers pour certains commerçants locataires de la commune	48